Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2018

<u>Conseillers et conseillères Présents</u>: Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES)

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Secrétaires de mairie

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour désigner le délégué de l'administration pour la révision des listes électorales au titre de l'année 2018
- 2) Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurées d'assises pour l'année
- 3) Courrier REN43 : relance du signalement de divers dépôts de déchets sauvages
- 4) La commune de Laussonne reçoit sa première étoile au concours Villes et Villages Etoilés édition 2017.
- 5) Recherche d'une solution pour faire qu'un commerce « épicerie fruits légumes journaux » continue à Laussonne.
- 6) Installation du cabinet infirmier dans les locaux de l'ancienne école publique
- 7) Passage définitif et complet aux bacs individuels
- 8) Retrait de la commune de Laussonne du SICALA
- 9) Nouvelle délibération dans le dossier de vente parcelle de terrain commune de Laussonne / M et Mme Malugani.
- 10) Le point sur la préparation du dossier de demande de subvention et des futurs travaux à la salle polyvalente
- 11) Le point sur le chantier de réalisation d'un chemin piéton route de St Julien.
- 12) Le point sur l'avancement du dossier création d'une boucherie –charcuterie place de la mairie par le GAEC LouVergnas.
- 13) Le point sur l'avancement du futur chantier « revitalisation du bourg » avec aménagement extension place de l'église, création parking et d'une zone de déplacement doux dans le village de Laussonne.
- 14) Le point des travaux sur le terrain de foot de Laussonne
- 15) Travaux de restructuration 2018 sur la voirie communale et les rues
- 16) Installation d'un panneau d'information électronique au croisement des RD36 et RD49
- 17) Arpentage parcelle adjacente à la maison M et Mme RIBBES Régis au n°6 rue des Bouleaux
- 18) Divers

0) Ajout du recrutement de M Gérard Chanal à mi temps du 18 juin 2018 au 17 août 2018.

Le conseil donne son accord.

1) Délibération pour désigner le délégué de l'administration pour la révision des listes électorales au titre de l'année 2018.

Par courrier du 16 avril 2018, la préfecture demande aux maires de communiquer les délégués de l'administration dans le cadre de la mise en place des commissions administratives de révision des listes électorales au titre de 2018. Il faut communiquer deux noms de personnes pouvant être désignées de l'administration (1 titulaire et 1 suppléant).

► Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de reconduire les délégués de l'administration en place : André REYNAUD (titulaire) et Josiane BOUDON (suppléante)

2) <u>Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2019.</u>

Par courrier du 28 mars 2018, M le Préfet de la Haute-Loire demande d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2019. Cette liste est établie par les communes où se déroule le tirage au sort à partir de la liste électorale. La commune de Laussonne doit fournir une liste de trois noms tirés au sort. Les personnes devront avoir plus de 23 ans au cours de l'année civile et les plus de 70 ans peuvent être dispensées.

Les noms tirés au sort sont les suivants : DURAN Martial - MIALON Marie-Pierre - HABOUZIT Guillaume

► Après en avoir délibéré le conseil municipal propose cette liste.

3) Courrier REN43 : relance du signalement de divers dépôts de déchets sauvages

Par courrier du 29 mars 2018, REN Haute-Loire (Réseau Ecologie Nature 43) rappelle son courrier du 3 janvier 2018 et la réponse du maire de Laussonne en date du 25 janvier 2018. REN fait remarquer qu'un mois et demi plus tard les

problémes de dépôts sauvages sur la commune ne sont pas traités et qu'aucun changement n'a été observés par les habitants de Laussonne. REN rappelle à M le Maire les obligations réglementaires qui lui incombent au titre de son pouvoir de police spéciale des déchets. A ce titre, l'article L.541-3 du code de l'environnement donne compétence exclusive pour faire évacuer le stockage illégal de déchets que ce soit sur terrain publique ou privée. De plus en vertu de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le pouvoir de police générale du maire lui confère « le soin de prévenir (...) les pollutions de toutes natures ». Le maire est donc dans l'obligation légale de faire cesser ces agissements irrespectueux de l'environnement, préjudiciable aux intérêts des riverains et passible d'amendes. Dans son courrier du 25 janvier 2018, M le maire a demandé à REN43 comment traiter (gestion et élimination) des pneus usagers déposés çà et là en pleine nature. Il n'y a pas eu de réponse sur ce point.

Le conseil municipal demande à M le Maire de faire un courrier au propriétaire pour qu'il enlève la cuve abandonnée sur le plateau du Fraisse. Les habitants qui subissent ces désagréments sont invités à les signaler en mairie. Ces problématiques pourraient faire l'objet d'échanges en réunion publique afin de mieux sensibiliser la population sur son intérêt de préserver une nature agréable.

4) La commune de Laussonne reçoit sa première étoile au concours Villes et Villages Etoilés édition 2017.

Par courrier du 10 mars 2018, l'ANPCEN informe la commune de Laussonne qu'en raison de ses efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économies d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse elle obtient le label « villes et villages Etoiles » au niveau 1 étoile (première étoile) au concours Villes et Villages Etoilés édition 2017.

Il sera possible de présenter cette labellisation en entrée de ville sous la forme de panneaux standardisés.

Pour donner un coup de projecteur à cette labellisation un rendez-vous est pris pour une collation en mairie et un sujet de presse vendredi 15 juin 2018 à 18h00.

5) Recherche d'une solution pour faire qu'un commerce « épicerie - fruits - légumes - journaux » continue à Laussonne.

5-1) Le point de situation sur le commerce VIVAL:

A Laussonne, il y a un magasin VIVAL. Le propriétaire des locaux veut céder son fond de commerce et louer les murs. Ce dernier a fermé son magasin le 27 mars 2018 sans qu'un repreneur soit trouvé.

Au cours du premier trimestre 2018, il y a eu plusieurs candidats mais aucun n'avait les fonds nécessaires pour acheter le fond et le stock.

A Laussonne (1030 habitants à mi chemin entre les Estables et Brives-Charensac) il y a du potentiel pour qu'un magasin (épicerie, fruits, légumes, presse) puisse fonctionner normalement avec un bon professionnel.

- 5-2) Comment faire fonctionner un système à trois partenaires (le propriétaire des murs, la commune, le gérant) en restant dans les règles de droit.
- M le maire de Laussonne a un échange très constructif avec M le Maire de Lorette (Gérard Tardy) sur une problématique similaire autour de l'avenir du magasin Vival. L'idée est de conserver un commerce de proximité dans le domaine de l'épicerie, les légumes, les fruits et la presse, qui est indispensable à une population locale mobile ou pas. La commune de Lorette a délibéré en date du 9 avril 2018 (copie de cette délibération transmise à Laussonne.
- Contact avec la chambre de commerce de la Haute-Loire.

Par mail du 10 avril 2018, M le Maire de Laussonne sollicite la CCI de la Haute-Loire. Suite à un entretien téléphonique du 27 avril 2018, ce dernier, communique le même jour à la mairie de Laussonne les éléments permettant de justifier qu'il est possible que la mairie porte le projet de réouverture de l'épicerie.

Selon la CCI, pour la location gérance, ce n'est pas possible stricto sensu car il est nécessaire que le bien ait été exploité au moins 2 ans par le propriétaire avant qu'il puisse le mettre en location gérance.

En revanche, la délégation de service public me parait plus adaptée à la situation. C'est le cas notamment pour les commerces du marché couvert au Puy, pour le club house du golf du Puy également.

Un contrat de sous location doit être établi lorsque la collectivité n'est pas propriétaire des murs et qu'elle a racheté le droit au bail, ce qui serait le cas à Laussonne considérant que le commerce est fermé et que la mairie rachèterait le droit au bail + le matériel et non plus le fonds de commerce, qui intègre la clientèle.

Il serait nécessaire de s'associer les services d'un conseiller juridique ou d'un notaire pour bien border tout ça.

- Mail à l'EPF Auvergne du 2 mai 2018 sur la même question
- Lors d'un échange avec LW du 30 avril 2018, il lui est demandé comment, dés lors que la commune de Laussonne achète le « pas de porte » (1), éviter de lancer une DSP car c'est long et compliqué pour trouver un candidat d'autant que par ailleurs il faut tomber sur un bon candidat. Réponse de LW : il faut voir avec l'EPF qui peut éviter çà. (1) le commerce ayant fermé le 27 mars 2018, il n'y a plus de "fonds de commerce" mais un "pas de porte".
- M le maire échange avec un chargé d'affaire dans le domaine juridique en date du 15 mai 2018. Au terme de cet échange on s'orienterait vers la formule DSP car elle présente un cadre juridique fiable. La location gérance s'appuie sur un bail commercial de 9 ans qui semble peu adapté à la situation actuelle.

 On s'oriente vers une DSP.
- 5-3) Entretien avec M ALVAREZ David en date du 5 avril 2018 à 11h00 en mairie. C'est une personne capable pour tenir une activité commerciale de type « épicerie fruits légumes presse ».

Le conseil municipal demande une nouvelle rencontre en raison du nouveau contexte.

5-4) Combien vaut le « pas de porte » qui fait suite au fonds de commerce qui est perdu depuis le 27 mars 2018.

- Le Frigo actuel date de 1995. Son cout de remplacement complet s'élèverait à : étude en cours
- Le rayonnage réfrigéré est ancien et consommateur d'énergie. Son cout de remplacement s'élèverait à : étude en cours
- Le rayonage existant est ancien. Son cout de remplacement s'élèverait à : étude en cours
- Les huisseries extérieures (baie vitrée + porte d'entrée) et intérieures sont anciennes. Leur cout de remplacement s'élèverait à : étude en cours
- Les peintures intérieures sont à refaire. Le cout de réfection s'élèverait à : étude en cours
- Prévoir également un deuxième compteur pour l'eau potable et pour l'électricité
- La liaison numérique pour le lecteur de carte est existante.

5-5) Recherche de solution alternative

A ce stade de l'avancement de la réflexion il apparait clairement que la commune doit prendre le relai. Il n'y a plus à espérer une solution de reprise interne au Vival actuel.

La commune doit donc prendre le relai. Comment ?

- Préalable : travailler avec un candidat à la reprise
- Formule n°1 : La commune met sur la table entre 30000 et 50000 € (remplacement armoires froides, rayonnage réflgéré, divers rayonnage, divers abonnements, etc.) dans le magasin Vival actuel car çà fait partie du « pas de porte » Accord du propriètaire préalable pour mettre en location gérance à travers une DSP.
- Formule n°2 : La commune recherche un nouveau site d'accueil

Parcelles AN 228 (maison Bonnefoy) 66 m2 et AN 227 (maisons Bonnefoy) 132 m2 = 198 m2 (à coté Clair Logis)

- Formule n°3: La commune construit une nouvelle structure (type 8 à 8 de Lantriac) sur un nouveau site, sous la maison de retraite par exemple avec batiment + parking.
- Autre formule.

5-6) Des éléments de décision à ce stade de la réflexion de ce dossier.

- ▶ Le village de Laussonne doit conserver dans le bourg un commerce « épicerie-fruits-légumes-presse) car il y a du potentiel et c'est un service à rendre à la population locale mobile ou pas.
- Le conseil décide de prioriser une décision de court terme.
- ▶ On s'oriente vers une DSP (délégation de service public) qui présente un cadre juridique plus solide que la location gérance. La DSP est le moyen de selectionner un candidat pour exploiter le magasin.
- ▶ Il faut se faire à l'idée qu'aucun nouveau candidat fera directement affaire avec M et Mme Labouro ce qui veut dire que la commune doit prendre le relai et se mettre à la recherche d'un local adapté (y compris les locaux de l'ancien Vival)
- ► La commune doit prévoir de mettre 30000 à 50000 € pour construire un « pas de porte » c'est-à-dire, constitué d'une chambre froide, d'un rayonnage réfligéré, de rayonnages pour fruits, légumes, presse et divers. Travaux de façade et divers aménagement ...
- ▶ Il est décidé dans un premier temps : de tenir une réunion avec M et Mme Labouro (délégation du conseil municipal); de prendre contact avec M David Alvarez; de prendre contact avec la famille Bonnefoy (propriétaire de l'immeuble cadastré AN228 et AN227).

6) Installation du cabinet infirmier dans les locaux de l'ancienne école publique

En date du 6 avril 2018 à 14h30 une visite des locaux de l'ancienne école publique à l'étage (ancienne classe de cycle 2) une visite s'est déroulée en présence de : Christelle Gallon, Mme Reynaud, Alain Sabatier et Pierre Gentes. Les locaux correspondants sont équipés : de chauffage, d'eau potable et WC dans le couloir.

Il reste à deposer un dossier de demande de dérogation « accessibilité » à la DDT et la caisse d'assurance maladie sachant que dans les cas de clients en situation de mobilité réduite, les infirmières se déplacent systématiquement chez le patient. M le maire propose un montant de loyer à 200 € mensuel comme cela a été fait avec le cabinet Ostéopathe ou encore le cabinet de Kinésithérapie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

7) Passage définitif et complet aux bacs individuels sur la commune

Un communiqué de presse a été publié dans le journal l'éveil en date du 24 avril 2018.

Un communiqué est fait dans le bulletin municipal de juin 2018 distribué dans les boites aux lettres au cours du WE du samedi 19 et 20 mai 2018.

Une note d'information est collée sur les conteneurs collectifs encore en place (fait en semaine 20/2018).

Il est convenu que les bacs collectifs seront enlevés le 14 juin 2018 pour Préchaud et les Badioux Ils seront enlevés le 21 juin 2018 pour le reste du bourg.

Le numéro d'appel du SICTOM pour commander les containeurs individuels est le 04 71 59 82 93.

Les professionnels installés au centre du bourg (boulangerie ; clair logis ; St Florent ; epicerie - fruits et légumes) commandent leur bac. Un échange a eu lieu avec chacun d'entre eux.

La commune posséde pour ses besoins propres : 3 bacs de 750 litres déposé à coté de la salle polyvalente (activité des associations) + 1 bac de 750 litres (activité école publique) + 1 bac disponible pour un besoin ponctuel.

8) Retrait de la commune de Laussonne du SICALA

Depuis le 1 janvier 2018, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention aux innodations) incombe à la communauté de communes du Mézenc Loire Meygal. Il lui revient d'adhérer au SICALA en lieu et place des

communes. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour le retrait de la commune de Laussonne du SICALA.

9) Nouvelle délibération dans le dossier de vente parcelle de terrain commune de Laussonne / M et Mme Malugani

La commune de laussonne a délibéré le 23 avril 2018 après la consultation des ayant-droits de la section du Besset qui s'est déroulée dimanche 4 mai en Mairie entre 10h00 et 12h00. Le nombre de participants au scrutin est de 5 votants (sur 14 inscrits) et 5 exprimés. Résultat du vote : 5 oui et 0 non. Dans sa délibération du 23 avril 2018, le conseil municipal avait confirmé la vente de cette parcelle à M Loïc Malugani et Sandrine Dumery. Le prix de vente est de 4,5 €/m2 et les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. La superficie de la parcelle est de 103 m2. Par courrier du 26 avril 2018 la sous-préfecture de Brioude demande au conseil municipal de retirer la délibération précédente au motif que le nombre de votants n'avait pas dépassé le seuil de 50% des inscrits.

M le Maire propose la date du dimanche 10 juin 2018 de 10h00 à 12h00 pour une nouvelle consultation des ayants droits de la section du Besset.

▶ Le conseil municipal autorise M le Maire à publier l'arrêté correspondant pour lancer cette consultation et à rendre compte au prochain conseil municipal pour décision.

10) Le point sur la préparation du dossier de demande de subvention et des futurs travaux à la salle polyvalente

Le dossier de déclaration préalable a été déposé en date du 20 avril 2018 (DP04311518P0004). L'avis de l'ABF est sollicité le 23 avril 2018.

Le devis MCE se monte à 22954 €HT (27544,80 €TTC).

Dans ce devis il y a : La dépose et évacuation des cassettes chauffantes existantes et leur remplacement par de nouvelles cassettes pose et fixation. La dépose des luminaires et leur remplacement par des luminaires LED.

La dépose et neutralisation de la régulation existante et la fourniture et pose d'une régulation Delta Dore permettant de gérer deux zones et de créer un programme de chauffage journalier et divers accessoires.

Le devis CHARREYRON se monte à 33065,00 €HT (39678,00 €TTC).

Dans ce devis il y a : la fixation et pose d'un SAS d'entrée avec couverure en panneau sandwich épaisseur 40 mm isolé, cheneau intégrée dans le SAS avec habillage en tôle aluminium plus plafond sous sas adapté. Le remplacement des blocs portes métalliques de la salle polyvalente et l'installation de nouveaux blocs portes métaliques y compris le bloc porte entre le sas et le dégagement à l'entrée de la salle.

► Le conseil municipal autorise M le Maire à transmettre à la Préfecture et à la Région le dossier de demande de subventions avec ces nouveaux éléments.

11) Le point sur le chantier de réalisation d'un chemin piéton route de St Julien.

La réunion de lancement de chantier s'est tenue le 27 avril 2018 à 11h00.

Les travaux débutent début juin 2018 et devraient se terminer mi juillet 2018.

- Les permissions de voirie sont publiées.
- L'accord avec la famille Jamon-Devidal est acté.
- Les plans d'arpentage coté gauche en montant (Eco confort et jacques Reynaud) sont adoptés
- Type de ralentisseur sous forme de retrécissement (idem à celui de St Germain Laprade). Le type de ralentisseur est examiné sur site avec le service des routes du département (Gérard Veysseyre). Suite à la visite sur le terrain du service des routes du conseil départemental en date du mardi 15 mai 2018 à 9h00 il est décidé de réaliser deux rétrécissements en secteur adaptée. Un entre la maison Laffont et la rue des peupliers et l'autre en face des Ets Reynaud.

12) <u>Le point sur l'avancement du dossier création d'une boucherie-charcuterie place de la mairie par le GAEC « Lou'Vergnas ».</u>

La vente initialement prévue pour signature en date du 27 avril 2018 a été retardée pour cause de dossier incomplet du coté de la famille Masson. C'est la chambre d'agriculture qui prépare le dossier de demande de permis de construire du GAEC. Il devait être déposé prochainement en mairie.

La commune vient de transmettre à Aline Dormois (architecte) le relevé topo de la parcelle AN97 qui deviendra un parking pour le personnel et la boucherie et des résidents à venir des futurs logements. Il permet aussi l'accès « marchandise » à l'arrière de la future boucherie-charcuterie. Le dossier suit son cours.

13) <u>Le point sur l'avancement du futur chantier « revitalisation du bourg » avec aménagement extension place de l'église, création parking et d'une zone de déplacement doux dans le village de Laussonne.</u>

Lors de la dernière rencontre du 24 avril 2018 avec le pôle Ingénierie du conseil départemental (Stéphane Freycenon et Daniel Crison), il a été convenu que ce dernier n'interviendrait pas mais qu'en raison de l'implication de l'architecte Dormois qui a réalisé une esquisse du projet de travaux, il été préférable de négocier avec ce cabinet (moins de 25000 €) pour l'avant projet, le projet et l'ACT (DCE et consultation). La commune faisant son affaire du suivi et du pilotage du chantier correspondant.

M le maire propose au conseil municipal de retenir la formule proposée.

14) Le point des travaux sur le terrain de foot de Laussonne

Le courrier du 29 mars 2018 du Président de Région mentionne que la Région AURA attribue une aide financière au club de foot l'ASL pour un montant de 1190 € (commission permanente du 29 mars 2018).

Cette aide, il n'y a pas de raison d'en douter maintenant même si l'arrêté d'attribution de subvention n'est pas encore publié et transmis.

Dans ce contexte, conformément à ce qui avait été convenu (mail du 1 avril 2018), M le Maire propose au club l'ASL de commander la paire de buts A11 en aluminium à sceller de type "MARACANA STAR" au prix de 1746,16 €HT.

M le maire invite le conseil municipal à voter une subvention exceptionnelle de la différence (1746,16 x 1.2 − 1190) soit 905,39 €.

Les travaux d'amélioration de la structure du terrain de foot (voir conseil du 3 avril 2018) vont être entrepris.

Une étude de faisabilité est en cours pour savoir par quel moyen le terrain de foot sera arrosé : recherche d'une source d'eau à proximité, en cours, ou puiser dans l'eau du réseau d'adduction d'eau potable.

En attendant la réponse à cette étude, le syndicat des eaux et assainissement du Velay Rural précise que pour une consommation d'eau d'arrosage prélevée sur le réseau d'adduction d'eau potable (entre 2500 m3 et 3000 m3 annuel) le cout serait de 3000 € (probablement un peu moins en raison du tarif dégressif) avec un abonnement spécifique sans assainissement et donc un compteur séparé.

M le maire présente au conseil municipal le détail de sa conversation téléphonique du 15 mai 2018 avec Jean Louis Reynaud président de l'entreprise d'intervention (Société Reynov'Sport). Il présente également le nouveau devis actualisé, correspondant aux prestations de l'entreprise pour la remise en état du terrain de football municipal de Laussonne, se monte à

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le planning prévisionnel des différentes interventions suivantes :

- 14-1) Dès réception de la commande, l'entreprise organise la livraison des fournitures d'engrais afin que la commune réalise la première application dans les plus brefs délais.
- 14-2) L'entreprise réalise l'application du désherbage sélectif fin mai début juin. La pratique sportive n'est pas impactée par ce type d'intervention sauf le jour de la mise en œuvre de l'herbicide.
- 14-3) Après la fête du club de l'ASL le samedi 23 juin, intervention par l'entreprise pour les travaux de sablage, décompactage et semis de regarnissage, (semaine 26 ou 27, entre le mardi 26 juin et le vendredi 6 juillet).
- 14-4) Le personnel technique de la commune dépose au préalable des buts séniors dimanche 24 ou lundi 25 juin.
- 14-5) Prestations de placage de zones de buts selon le poste 5 du devis N° 2018 / 05 14 en date du 15 mai 2018.

Attention, il faut prévoir un arrosage copieux des zones plaquées tous les jours pendant 15 jours au minimum.

14-6) Le personnel technique de la commune pose les nouveaux buts séniors à la fin du mois de septembre et traçage du terrain de football à la peinture blanche homologuée.

Il adopte également le devis actualisé au montant de 11284,00 €HT (13540,80 €TTC) et autorise M le Maire à signer la commande correspondante.

M le maire prend contact avec M Gérard Masson pour l'installation d'un raccordement dédié à l'arrosage dans le local en sous sol. Il prend également contact avec le syndicat des eaux pour l'installation d'un deuxième compteur.

De son coté Teddy Gardes prend contact avec un fournisseur de tuyaux d'arrosage adapté et d'un tourniqué (un à disposition).

15) Travaux de restructuration 2018 sur la voirie communale et les rues

Joseph Chanal propose le programme de travaux d'investissement portant restructuration de la voirie communale dans le cadre du programme 2018 comme ce qui suit :

La VC de la Tourette : 1800 m2

La VC des Badioux : 1600 m2 (du chemin de la Mourelle (Jucadou) au village des Badioux)

La VC du Fraisse : 3800 m2 (de l'intersection route de Mazengon à Pralong)

Réserve place de la mairie. Diverses finitions dans la rue des Bouleaux sont à terminer (devant les maisons, Nouvet, Besson, Chanal, etc.). Le conseil municipal donne son accord pour lancer ce programme de travaux et lancer la consultation des entreprises.

16) Installation d'un panneau électronique d'informations au croisement des RD36 et RD49

Comme suite à la demande de nombreuses associations de la commune et leur contribution financière, le conseil municipal a décidé de financer dans le budget 2018 la fourniture et l'installation d'un panneau d'information public. Teddy Gardes fait un point de situation :

Ce panneau électronique sera installé sur la place de l'église au carrefour des RD36 et RD49 à l'endroit le plus passant du village de Laussonne. Il sera installé dans la partie extension de la place à proximité des panneaux directionnels existants. La gestion des informations et l'administration du panneau se fera par 2 élus référents qui interviendront en mode wifi à partir d'un micro ordinateur.

Il est possible que dans un premier temps le panneau d'information soit installé de manière provisoire pour prendre ensuite une place définitive lors des travaux d'aménagement de cette place qui est une extension de la place de l'église. La place de l'église, dans sa partie extension, sera définitivement réaménagée en 2019 ainsi que cela avait été inscrit dans le programme de mandat 2014 des élus municipaux mais aussi suite à une réflexion qui s'est déroulée pendant plusieurs années.

Dimension de ce panneau : 128 x 96.

Le montant de cet investissement est de : 6380 €HT (7656,00 €TTC).

Il n'y a pas de module routeur car la formule accès en mode WIFI est retenu (même si c'est une contrainte). Le contrat de maintenance se monte à 520,00 € annuel (payable à compter de la 3^{ème} année)

L'option retenue est l'achat direct + 2 ans de garantie.

Autres formules : location vente sur 5 ans (en fait 63 mois) ou location pure au montant mensuel de 143,53 €. Une liaison électrique de 3 câbles de 2,5 depuis un coffret installé sur la façade de la maison Lyotard sera construite en sous terrain avec l'accord des indivisaires (Lyotard – Delaigue – Commune) de la parcelle AN xxx. Prévoir un tube télécom de 40 lors de l'installation en définitif.

17) <u>Arpentage parcelle adjacente à maison M et Mme RIBBES Régis un n°6 rue des Bouleaux à Laussonne</u> Les travaux d'arpentage se sont déroulés lundi 7 mai 2018 à 10h00 sur site. Le conseil a déjà délibéré en date du 16 mars 2018 préalablement à l'arpentage de la nouvelle parcelle.

Une canalisation d'assainissement passe sur la parcelle ZD233 à l'angle de la parcelle ZD225 à coté du portail d'entrée. Il y a dont lieu de créer une servitude de passage (entretien réseau assainissement) sur la partie de parcelle cédée pour permettre cette cession.

▶ Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour céder 127 m2 au prix de 4,5 €/m2 sous réserve de l'établissement d'une servitude de passage sur cette nouvelle parcelle qui sera nouvellement cadastrée. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise M le Maire à transmettre le dossier chez le notaire et signer l'acte de vente correspondant.

18) Recrutement de Gérard Chanal pour 2 mois à mi-temps

M le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le recrutement de M Gérard Chanal entre le 18 juin 2018 et le 17 août 2018 à mi-temps pour compenser des départs en congés des agents municipaux du service technique.

► Une majorité d'élus n'est pas favorable à ce recrutement.

19) Divers et dates d'évènements

- Le candidat à l'achat de la maison communale route de Freycenet s'est retiré au dernier moment.
- Remise de médaille d'honneur de la commune à Camille et Bernard GENTES le mardi 22 mai 2018 à 18h00.
- Un groupe d'amateur de voiture de marque Ferrari (11 voitures) et 3 motards déjeunent au clair logis le 23 juin 2018
- 60 ans du club l'ASL samedi 23 juin 2018 à partir de 14h00 (à confirmer)
- Compétition de tir à l'arc le dimanche 24 juin 2018, toute la journée (8h00 à 18h00).

Un arrêté municipal sera rédigé pour préciser quelques éléments de cette compétition au regard des activités de tir sur cibles (terrain école privée et ancien terrain de camping). Il précise également que cette manifestation est organisée par « les Archers du Velay » dont le siège est à l'adresse : les Orgues à Espaly St Marcel 43000.

• Départ de Fabienne BERTOCHE (manifestation de sympathie) et arrivée de Cécile OLLIER

M le maire à rencontré l'IEN le 17 mai dernier. Il sera organisé un pot de départ de Fabien Bertoche (+ accueil Cécile Ollier) le 6 juillet 2018 vers 18h30 sur le site de l'école publique. La commune offrira à Fabienne BERTOCHE un cadeau de type « bon d'achat FNAC »

• Pour la vogue de Laussonne du dimanche 5 août 2018 un arrêté municipal sera publié. Il réglementera la circulation sur place de la mairie entre 8h00 à 20h00.

Fin de réunion 23h30

Maire Pierre GENTES